

Rapport de la Présidente du jury, Madame CHARLES Marie-Hélène.

Concours sur titres avec épreuves D'Assistant Territorial Socio-Educatif– SESSION 2022

Sommaire

Introduction

Informations générales
Le jury
Les textes de référence
Les conditions d'admission à concourir

I - Les épreuves d'admissibilité

Nature des épreuves
Elaboreur
Correcteurs

II- Données comparées de l'admissibilité

Le profil des candidats présents aux épreuves écrites
Le niveau des candidats par voie de concours
Le seuil d'admissibilité

III. Les épreuves d'admission

Libellé de l'épreuve
Déroulement de l'épreuve

IV- Données comparées de l'admission

Le profil des candidats présents aux épreuves orales
Le niveau des candidats par voie de concours
Le seuil d'admission - Transferts de postes (le cas échéant)

INTRODUCTION

Informations générales

Le concours d'assistant territorial socio-éducatif – session 2022 est organisé le compte de la région PACA,

Il est ouvert pour 138 postes répartis comme suit :

Spécialités ouvertes	TOTAL
Assistant de service social	101
Educateur spécialisé	22
Conseiller en économie sociale et familiale	15
TOTAL	138

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : Mardi 5 avril 2022
- Fin de retrait de dossiers : Mercredi 11 mai 2022
- Date limite de dépôt de dossier : Jeudi 19 mai 2022
- Epreuves écrites d'admissibilité : Jeudi 6 octobre 2022
- Epreuves orales d'admission : Du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 27 janvier 2023

Le jury

La composition du jury est définie à l'article 3 du décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants socio-éducatifs.

Collège des élus :

- Madame CHARLES Marie-Hélène, adjointe au Maire, déléguée aux Solidarités, Familles, Santé, Handicap, Mairie de LA GARDE, Présidente du Jury
- Monsieur DUPONT Thierry, adjoint au Maire délégué à la jeunesse, aux sports et aux affaires communautaires, Mairie de SOLLIES PONT, pour le Président empêché

Collège des fonctionnaires :

- Monsieur GALIEZ Vincent, Attaché hors classe, Directeur Général des Services, au titre de l'article 17-III du décret du 05/07/13 modifié, représentant de la catégorie correspondant au cadre d'emplois, désigné par tirage au sort parmi les représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente au concours sur titres avec épreuves d'assistant socio-éducatif session 2022, Mairie du MUY,
- Monsieur MONTAIS Xavier, Attaché principal territorial, Directeur des Affaires sociales, Mairie de LA GARDE,
- Madame BERZAL Isabelle, Assistant socio-éducatif principal, Assistant socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR,

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame MEZIERES Lydie, Représentante Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale délégation PROVENCE ALPES COTE D'AZUR,
- Madame NOAT Florence, Attaché territorial, Responsable des affaires générales de l'UTS VAL GAPEAU, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR,

Les textes de référence

- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.
- Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.
- Vu le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs.
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale.

Les conditions d'admission à concourir

Le concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif est ouvert :

Pour la spécialité « **assistant de service social** », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L.411-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Pour la spécialité « **éducateur spécialisé** », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié susvisé ;

Pour la spécialité « **conseiller en économie sociale et familiale** », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié susvisé.

I. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Nature des épreuves

Nature des épreuves définie par les articles 1 & 4 du décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs :

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

Elle s'est déroulée le jeudi 6 octobre 2022 au Palais du commerce et de la mer à TOULON (pour 235 candidats) et au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR à LA CRAU (pour 3 candidats).

Au Palais du commerce et de la mer :
L'appel des candidats s'est tenue à 13h00
L'épreuve est planifiée de 14h à 17h

Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR :
L'appel des candidats s'est tenue à 13h10
L'épreuve est planifiée de 13h30 à 17h30

Elaboration de l'épreuve écrite

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du VAR a conventionné avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de SEINE et MARNE pour la fourniture des sujets de l'épreuve écrite du concours sur titres avec épreuves d'Assistant socio-éducatif, dans les spécialités « Conseiller en économie sociale et familiale » et « Educateur spécialisé ».

La cellule pédagogique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de SEINE et MARNE est élaborateur de ces sujets.

Correction de l'épreuve écrite

L'épreuve est anonyme et a fait l'objet d'une double correction.

Dans la spécialité « Conseiller en économie sociale et familiale » :

Madame BERZAL Isabelle, Assistant socio-éducatif principal, Assistant socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR,
Monsieur MONTOIS Xavier, Attaché principal territorial, Directeur des Affaires sociales, Mairie de LA GARDE,

Dans la spécialité « Educateur spécialisé » :

Madame NOAT Florence, Attaché territorial, Responsable des affaires générales de l'UTS VAL GAPEAU, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR,
Madame DONNAT Roselyne, Directeur territorial à la retraite.

Madame PHILIPPE Geneviève, Psychologue hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR,
Monsieur KAINOU Benaïcha, Assistant socio-éducatif principal, Directeur du CCAS, Mairie de RIANS.

II – DONNEES COMPAREES DE L'ADMISSIBILITE

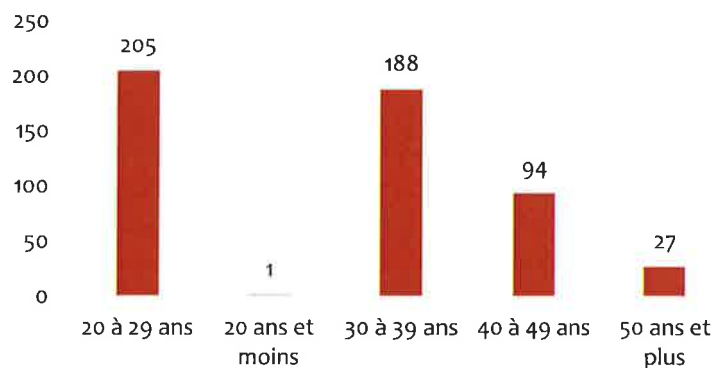
Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

Ressort géographique des candidats :

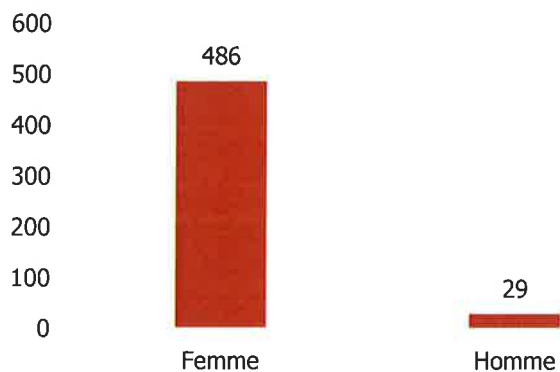
Origine géographique	Externe Nombre
04	4
05	6
06	110
13	153
83	95
84	38
Autres départements	91
TOTAL	515

Genre et âge des candidats :

Pyramide des âges



Répartition Hommes / Femmes



Le niveau des candidats par spécialité à l'admissibilité

Spécialité	Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note-la + haute	Note-la + basse	Nbre notes ≥ 10/20	Nbre notes < 10/20	Nbre notes éliminatoires
Conseiller en économie Sociale et familiale	Rédaction d'un rapport	101	72	9.59/20	15.75/20	3/20	34	31	7

Sujet particulièrement adapté à la catégorie du concours et à la spécialité en particulier – La difficulté reposait bien sur une compréhension claire de la problématique. Niveau des candidats assez bon dans l'ensemble. Une partie conséquente des candidats n'a pas acquis la méthodologie du rapport et de sa forme. Le barème de notation semble favorable pour les candidats.

Spécialité	Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note-la + haute	Note-la + basse	Nbre notes ≥ 10/20	Nbre notes < 10/20	Nbre notes éliminatoires
Educateur Spécialisé	Rédaction d'un rapport	137	96	9/20	15.5/20	1.5/20	38	46	12

Sujet d'actualité qui interroge l'approche professionnelle du candidat et la mesure de bon positionnement au sein de la collectivité. Peu de candidat ont fait preuve d'engagement professionnel et les problématiques ne sont pas toujours correctement abordées. – Beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe dans la plupart des copies.

Le seuil d'admissibilité

Le jury après avoir procédé à l'examen des notes, des appréciations des membres correcteurs et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, et décide de retenir les moyennes de :

- **10/20** pour la spécialité : Conseiller en économie sociale et familiale
- **9,50/20** pour la spécialité : Educateur spécialisé

III - LES EPREUVES D'ADMISSION

Libellé de l'épreuve

Pour la spécialité Assistant de service social :

Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

Pour les spécialités « Conseiller en économie familiale et sociale » et « Educateur spécialisé » :

Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

Déroulement de l'épreuve :

Pour la spécialité « Assistant de service sociale », 277 candidats ont été admis à concourir.

Suite à la réunion d'admissibilité du 1^{er} décembre 2022 du concours sur titres avec épreuves d'assistant socio-éducatif session 2022, dans les spécialités « Conseiller en économie familiale et sociale » et « Educateur spécialisé », les membres du jury ont déclaré admissibles :

- 34 candidats dans la spécialité « Conseiller en économie familiale et sociale »
- 45 candidats dans la spécialité « Educateur spécialisé »

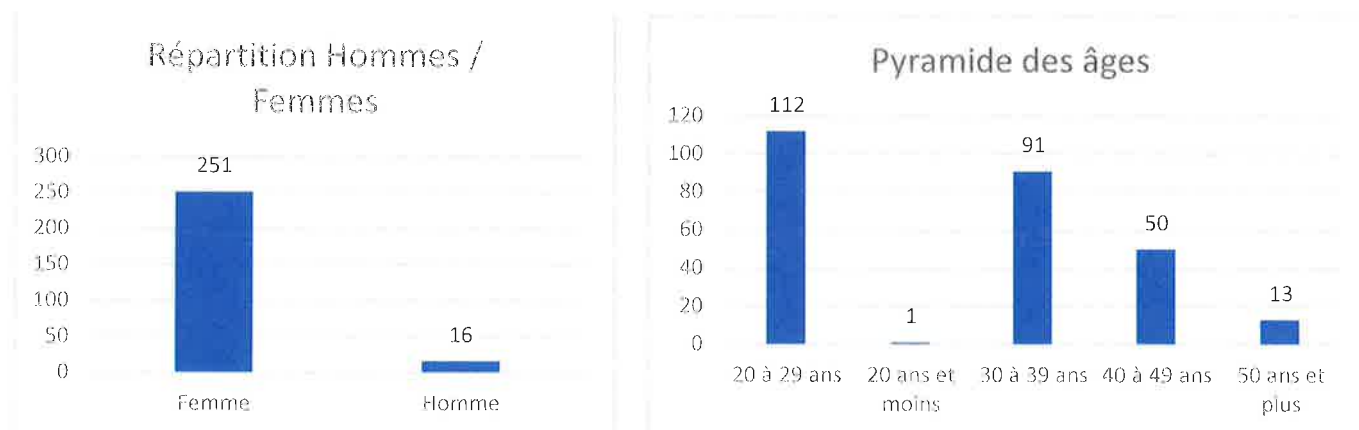
Les 356 candidats seront entendus par les membres du jury assistés par des examinateurs.

L'épreuve orale se déroulera au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR à LA CRAU :

- Semaine 1 : du lundi 9 au mercredi 11 et le vendredi 13 janvier 2023
- Semaine 2 : du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2023
- Semaine 3 : lundi 23 janvier 2023

IV – DONNEES COMPAREES DE L'ADMISSION

Le profil des candidats présents aux épreuves orales



Le niveau des candidats par spécialité

Spécialité	Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note-la + haute	Note-la + basse	Nbre notes ≥ 10/20	Nbre notes < 10/20	Nbre notes éliminatoires
Assistant de service Social	Entretien avec le jury	278	190	10.97/20	19/20	3/20	102	84	4

Spécialité	Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note-la + haute	Note-la + basse	Nbre notes ≥ 10/20	Nbre notes < 10/20	Nbre notes éliminatoires
Conseiller en économie Sociale et familiale	Entretien avec le jury	34	33	12.48/20	18/20	7/20	28	3	Néant

Spécialité	Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note-la + haute	Note-la + basse	Nbre notes ≥ 10/20	Nbre notes < 10/20	Nbre notes éliminatoires
Educateur Spécialisé	Entretien avec le jury	45	44	11.09/20	18/20	4.5/20	27	13	1

Dans une grande majorité les candidats avaient préparé leur exposé, sauf à de rares exceptions où le stress et le manque de préparation à l'oral s'est avéré être préjudiciable. Les connaissances relatives à la culture territoriale sont à approfondir, de grosses lacunes ont été relevées durant le temps d'échange avec les candidats. Les candidats ont montré une motivation dans leurs missions et des compétences aux niveaux professionnel, et managérial nécessaires pour l'accès dans les fonctions d'un cadre A.

Le seuil d'admission

Le jury après avoir procédé à l'examen des notes, des appréciations des membres correcteurs et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, et décide de retenir les moyennes de :

- **10/20** pour la spécialité : Assistant de Service Social
- **13/20** pour la spécialité : Conseiller en économie sociale et familiale
- **11.17/20** pour la spécialité : Educateur spécialisé

Le Mardi 14 février 2023

Madame CHARLES Marie-Hélène.
Présidente du jury



The image shows a circular official stamp of the Centre de Gestion de l'Enseignement Supérieur de l'Université de La Réunion. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION' and 'UNIVERSITE DE LA REUNION'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Charles'.